



Saison 2024/2025

## Procès-verbal n°1 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Mercredi 18 septembre 2024 (en visioconférence)
A :	19H00
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Mickaël LUCAS, Michel MONIOTTE.
Excusés :	MM. David PARIS et Robert PRICAZ

\*\*\*\*\*

### 1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE SEANCE

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette nouvelle saison et rappelle les règles d'usage.

### 2. FORFAITS SIMPLES

#### Dossier n° 22109134

#### U15 Départemental 2 – Poule B : Coteaux Seille 2 à 8 – GJ Porte du Jura 1 - Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Coteaux Seille 2 à 8  
Amende : 30 € à Coteaux Seille.

#### Dossier n° 22127750

#### U15 Départemental 2 – Poule C : Foucherans 2 à 8 – Jura Nord 1 – Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Foucherans 2 à 8  
Amende : 30 € à Foucherans.

#### Dossier n° 22128169

#### Départemental 2 Féminines à 8 : Foucherans/Archelange 1 – Jura Dolois 2 – Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Dolois 2  
Amende : 30 € à Jura Dolois.

#### Dossier n° 22109135

#### Coupe du Département : Foucherans 1 – Petite Montagne 2 – Dimanche 15 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne 2
- ✓ La Commission valide la qualification du club de Foucherans pour le tour suivant  
Amende : 55 € à Petite Montagne.

#### Dossier n° 22109198

#### Coupe du Département : Courlaoux 1 - Gevry 2 – Dimanche 15 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Gevry 2
- ✓ La Commission valide la qualification du club de Courlaoux pour le tour suivant  
Amende : 55 € à Gevry.



### 3. DIVERS

Dossier n°22128260 transmis par la Commission des Arbitres

Coupe du Département – Tour de cadrage : Montmorot 1 – La Joux 2 – Dimanche 15 septembre 2024

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Courriel du FCC La Joux en date du dimanche 15 septembre 2024, demandant le dépôt d'une réserve technique ?
- Rapport de Mr MZAITI Rachid, arbitre de la rencontre,
- Rapport du Délégué du match, Mr Daniel STEPANOFF du club de Montmorot,
- PV n°1 du Bureau de la CDA du 16.09,

Considérant :

- Le PV du Bureau de la CDA en date du 16/09, rejetant la réserve technique pour vice de forme,
- Que la demande du FCC LA JOUX par mail en date du 15/09 ne peut être considérée ni comme une réserve technique ni comme une réclamation d'après match,

**La Commission confirme le résultat du match Montmorot 1 / La Joux 2 (score 3/2) et la qualification du club de l'équipe de Montmorot pour le tour suivant.**

La Commission, demande au secrétariat de débiter le compte de La Joux de 20 € pour frais d'ouverture de dossier.

\*\*\*\*\*

*Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.*

\*\*\*\*\*

Sylvie SCHOUWEY,  
Secrétaire de séance

Nicolas THABARD,  
Président Cion Règlements